

Contribution à la stratégie de coopération décentralisée du Conseil départemental de Mayotte

[LA COOPERATION, INSTRUMENT D'INSERTION DE MAYOTTE DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL]

Le Conseil Economique, Social et Environnemental est une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (auto saisines). Via ses propositions, il traduit l'expression de la société civile dans toute sa diversité, pour éclairer les choix des décideurs dans l'ensemble des domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Décembre 2017

Origine de la commande

Lettre du Président du Conseil départemental de Mayotte en date du 21 mars 2017, pour une contribution à la définition de la stratégie de coopération du département.

Une déclinaison opérationnelle des orientations contenues dans son plan de mandature 2015-2021, et ce, sur plusieurs domaines dont la coopération régionale

Les attendus de la commande

-Donner un minimum de cadre méthodologique à une réflexion plus approfondie sur les conditions d'une insertion réussie de Mayotte dans son environnement régional. Pour une coopération gagnant-gagnant, la stratégie du département ne peut se concevoir de manière sectorielle sans prendre en compte plusieurs dont : la diplomatie des états, les relations déjà existants entre les territoires composant la région, l'implication plus ou moins ancrée des acteurs réciproques...etc.

-Une mise en perspective des réflexions déjà conduites sur ce sujet

Des réflexions menées en parallèle sur le sujet de la coopération

- Mise en place au sein du Conseil départemental d'un Comité de pilotage Stratégie et plan d'actions de la coopération co-piloté par le vice-président en charge de la coopération et le DGS
- L'atelier ouverture de Mayotte dans son environnement régional du 25 janvier 2017 dans le cadre du projet de toilettage institutionnel initié par le Conseil départemental
- L'atelier 7 des assises de l'outremer– Mayotte au cœur de l'océan indien
- Les travaux du Haut Conseil Paritaire France-Comores avec la participation des élus Mahorais

Interventions du CESEM sur le sujet de la coopération

Une série d'avis émis sur les conventions cadre impliquant le Conseil départemental et des régions de Madagascar (Boeny en 2006, Diana en 2008, Sava en 2013 et Sofia en 2015), dans lesquels nous recommandons à l'exécutif départemental d'asseoir une vraie stratégie de coopération avec Madagascar avec des indicateurs partagés.

En 2013, le Conseil économique, social et environnemental a réalisé un travail exploratoire intitulé « le renforcement de la coopération entre Mayotte, Madagascar et les Comores »

dans le lequel nous émettons une série de recommandations en vue de développer les coopérations économiques

Conduite de la démarche

Des auditions tout azimut des acteurs publics, privés, des ambassadeurs et hauts fonctionnaires de l'Etat français et malgache, conduites à Mayotte, à La Réunion, à Madagascar et en Métropole.

Le constat général

L'insertion de Mayotte dans son environnement, demeure à l'origine une volonté étatique inscrite dans la loi du 11 juillet 2001. D'abord envisagé par le Préfet avec le financement du FCR, peu à peu le Conseil général alors jeune exécutif du territoire s'est inscrit en renforcement à partir de 2006 dans le cadre de la coopération décentralisée, mais sans véritable stratégie.

Au-delà des enveloppes consacrées (FCR et fonds du Conseil départemental), ce sont des actions quasiment inévaluables, et ce, pour plusieurs raisons dont le peu d'implications des acteurs publics ou l'absence de stratégie locale à l'international.

Le seul point focal à cette ouverture à l'environnement régional et qui a mobilisé l'exécutif local avec les services de l'Etat et même au plus haut niveau a été la question de l'adhésion de Mayotte ou non à la COI.

Quelques orientations

A / Pour une bonne organisation localement

B / Pour une meilleure collaboration avec la région Réunion

C / Pour une diplomatie internationale réussie

D / Pour le renforcement des actions de coopération avec la région

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

A / Pour une bonne organisation localement

Proposition 1

Pour plus d'efficacité dans les relations, l'institution départementale doit s'entourer d'un personnel technique sélectionné sur des critères bien précis, dont : l'obligation de réserve, la confidentialité, la diplomatie, la courtoisie, l'art de la rhétorique et l'accueil professionnalisé, le respect mutuel, des échanges agréables, l'obligation de discrétion, la précision et la concision, l'esprit de synthèse, de patience et de persévérance...etc.

Proposition 2

L'élaboration d'un plan de formation préalable des élus et cadres du Conseil départemental en charge de la coopération demeure une nécessité

Proposition 7

Définir un espace d'échange et de dialogue pour la coopération régionale. La création d'une instance partenariale de type AGILE (gestion des projets européens à la Réunion) pour le portage de la coopération. Celui-ci fera office de Comité stratégique. (Instance regroupant exécutifs locaux, autorité préfectorales, conseils consultatifs, chambres consulaires)

Proposition 8

Engager avec les acteurs locaux une concertation pour partager une vision d'ensemble de ce qui est possible et souhaitable au titre de la coopération à court, moyen et long terme. Le cadre de discussion peut être un Comité technique (ouvert aux socioprofessionnels) qui fait les propositions au Comité stratégique

Proposition 9

Engager les agents du Conseil départemental affectés dans les politiques de coopération et d'autres acteurs locaux y compris de la société civile dans un processus « d'immersion » à la diplomatie, le but étant de constituer des référents localement pouvant prendre une part active aux rencontres diplomatiques dans la région.

Proposition 10

A destination des opérateurs de la région, définir entre acteurs mahorais, une stratégie territoriale d'attractivité du territoire. L'objectif à terme étant de positionner Mayotte comme un territoire de prestations de services.

Cette stratégie prend en compte la situation géostratégique, ainsi que les atouts du territoire, en tant que pont avancé de la France et de l'Europe dans le canal de Mozambique disposant d'infrastructures portuaires et aéroportuaires performantes, des équipements de soin de qualité, des outils de télécommunication modernes....

Proposition 12

URGENT

Elaborer une stratégie de communication à l'endroit des potentiels porteurs de projet de coopération sur le fonds de coopération Interreg OI. Le recensement des acteurs Mahorais ayant déjà conduit des actions dans la région peut servir de support à l'organisation d'une première réunion d'information du programme en cours et de recueil de leurs attentes.

Proposition 21

Créer des dispositifs spécifiques financés par le Conseil départemental, pour le développement à l'international à l'instar de business France, et en appui à ce dernier.

Proposition 33

Le Conseil départemental pourrait soutenir dans le cadre de sa politique de bourses (ou dans le cadre du volontariat), un dispositif permettant à nos jeunes de pouvoir se nourrir des expériences dans les pays de la zone de coopération (sur des grands chantiers de travaux publics, dans les industries agroalimentaires, dans l'hôtellerie). Ce dispositif viserait à confier des missions de coopération aux meilleurs diplômés de Mayotte dans leurs domaines de spécialisation respectifs.

B / Pour une meilleure collaboration avec la région Réunion

Proposition 3

Entre Mayotte et la Réunion : Organisation de séminaires de travail communs sur des axes de coopération possibles et notamment : tourisme, santé, gestion territoriale, éducation, agriculture.... la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) propre à chaque territoire peut servir d'instance de partage des discussions.

Au niveau de l'Etat central : Nomination d'un Délégué interministériel à l'action de l'Etat à Mayotte placé auprès du 1er Ministre

Proposition 11

Ainsi, entre Mayotte et la Réunion, le Conseil départemental pourrait envisager la promotion de produits tels que l'ananas dans le cadre de cofinancement de projet européen sous un seul label « Ananas de l'océan indien ».

Dans le domaine de la pêche, étant entendu que le financement de nouvelles flottilles de pêche est désormais rendu possible, Mayotte pourra envisager avec les Îles éparses des actions en vue de promouvoir la pêche hauturière.

Enfin, Mayotte peut envisager dans le cadre du transbordement (sous douane) l'importation de produits agricoles ciblés au départ de Madagascar, des Comores ou d'autres pays ACP des régions de grands lacs pour une réexportation vers l'Europe.

Proposition 13

Inventorier de manière exhaustive, avec l'appui de la Délégation de Mayotte à la Réunion, toutes les actions de coopération existantes entre Mayotte et la Réunion dans le cadre de la coopération bilatérale

Proposition 14

Engager entre la région Réunion et le département de Mayotte une convention cadre de coopération bilatérale touchant à des thématiques telles que la formation des jeunes, la gestion des collectivités locales, l'insertion des jeunes, la gestion de fonds européens, la recherche, le développement agricole, la culture....

Proposition 15

Envisager des échanges inter-établissements scolaires en vue d'améliorer la connaissance réciproque entre les jeunes mahorais et jeunes réunionnais

Proposition 16

Conforter le positionnement et l'action de la délégation de Mayotte à la Réunion

Les volets logement, emploi, éducation, et actions socioculturelles y compris sur le secteur sanitaire, peuvent être conduites en partenariat avec pourquoi pas la délégation de Mayotte à la Réunion, avec comme ambition de tirer profit pleinement des dispositifs (économiques et sociaux) de droit commun existants à la Réunion et dans l'objectif d'assurer une meilleure intégration de la communauté mahoraise à la Réunion.

Ces actions de coopération peuvent être initiées avec pour objectif de rapprocher la vision des acteurs publics et privés de part et d'autre de nos 2 îles.

Le CESER Réunion préconise notamment de développer une politique concertée entre la Réunion et Mayotte. Celle-ci devrait entre autres résulter « d'un partenariat avec les instances mahoraises, pour une

politique globale, cohérente et partagée. Des actions de coopération et de co-développement durable y trouveraient leur place ». Cette politique globale s'appuiera utilement sur :

« La connaissance historique des populations migrantes de la zone océan Indien afin de mieux prendre conscience de leur place dans la construction de la société réunionnaise. Le travail universitaire (anthropologie, sociologie, histoire) sur l'apport de l'archipel des Comores au peuplement de la Réunion doit être particulièrement poursuivi et vulgarisé... ce qui sera de nature à renforcer la cohésion sociale de la société réunionnaise.

- La connaissance des flux migratoires et de la motivation des arrivants afin de mieux répondre à leurs préoccupations. Il en résultera une observation plus précise de leur trajectoire, qui aidera à distinguer les populations en simple transit à la Réunion de celles dont le souhait est de s'y installer durablement ».

- l'apport de l'économie réunionnaise à Mayotte ou encore la sphère de décision des entreprises et services publics locaux. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la situation, car bon nombre de structures publiques et privées à Mayotte sont des succursales d'établissements de la Réunion

Proposition 17

Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre les exécutifs de la Réunion et de Mayotte en dehors des Comités de pilotage du programme Interreg OI.

Proposition 18

Solliciter officiellement l'accompagnement du Conseil régional de la Réunion et bien entendu de la structure Agile pour aider le département de Mayotte à la prise de l'autorité de gestion de la prochaine programmation des fonds européens

Proposition 26

Dans le périmètre de l'agence de santé de l'océan indien, il paraît opportun d'expérimenter l'instauration d'un Passeport Mobilité sanitaire en permettant aux patients assurés sociaux de Mayotte, de pouvoir aller consulter des médecins sur le territoire de la Réunion où l'offre de soins est diversifiée et répond au standard européen.

Entre Mayotte-la Réunion vis-à-vis des Comores et Madagascar, le déploiement de la télémédecine doit permettre de mieux prendre en charge certaines pathologies sur place aux Comores et à Madagascar.

C / Pour une diplomatie internationale réussie

Proposition 4

Créer un cadre de discussion étroit et transparent avec l'Etat. En effet les actions de coopération et d'internationalisation de Mayotte requièrent d'avoir un dialogue construit entre les exécutifs locaux et le représentant de l'Etat localement, mais surtout avec le Ministère des Affaires étrangères et celui des Outre-mer. Et pour cause, non seulement parce qu'il y a des coopérations importantes qui relèvent du

champ de responsabilités de l'Etat (coopération policière, sécurité civile, santé, etc.) mais surtout parce que l'Etat peut mobiliser une expertise dont les collectivités locales ne disposent pas.

Proposition 6

URGENT : Permettre aux détenteurs de titre de séjours délivrés à Mayotte de pouvoir circuler sur le reste du territoire national. Il s'agit ici de donner un peu de souffle à Mayotte.

Raccourcir au maximum ce temps de présence sur le territoire mahorais des immigrés en attente de régularisation de leur situation administrative.

La suspension momentanée de l'instruction des titres de séjour à la préfecture de Mayotte et parallèlement la mise en place d'un point avancé (hot spot) sur le territoire des Comores d'un guichet d'instruction des titres de séjour.

Proposition 24

Identifier toutes les dynamiques pour une action permanente en faveur de l'acceptation de Mayotte. Mobiliser « les pays amis » de la France en Afrique pour appuyer la dynamique de Mayotte française, car les Etats étrangers ne connaissent pas forcément la spécificité des collectivités domiennes.

Lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'OUA, convier les ambassadeurs français de la zone et de certains pays européens et éventuellement inviter les élus mahorais à y prendre part. Désormais le lobbying pour une facilitation dans l'acceptation de Mayotte par les pays voisins passe par la sensibilisation des pays africains.

Faire venir à Mayotte, les conseillers diplomatiques pour des séquences avec les acteurs locaux, des séminaires....

Elaborer un argumentaire à l'attention des postes diplomatiques français dans la zone.

Proposition 25

Accueil de ressortissants mahorais dans les postes diplomatiques des pays de la zone en tant que Volontaire Solidarité International (VSI). Ce sont des relais essentiels qui participent à la diffusion du fait Mayotte, en même temps pour les opérateurs locaux, des facilitateurs de relation.

D / Pour le renforcement des actions de coopération avec la région

Proposition 5

Elaborer quelques projets majeurs à réaliser pour donner, à court et moyen termes, une dimension concrète à la nouvelle démarche (dans le domaine de la santé, la formation, la recherche, etc)

Proposition 19

Avec les Comores, des projets en matière de coopération agricole peuvent se mettre en place, avec des échanges sous la forme d'un petit marché entre les îles sur la base de produits bien identifiés (cf les travaux du GTHN qui en son temps avait fait des propositions) ;

Envisager des actions de coopération sanitaire, type télémédecine avec les Comores, avec comme objectif de fixer sur leurs territoires d'origine, les populations migrantes sur Mayotte.

Mettre à la disposition des autorités Comoriennes des fonctionnaires franco-comoriens, et prioritairement des médecins et des enseignants volontaires. Ces derniers continuent à être pris en charge par leurs ministères français de tutelle.

Proposition 20

Travailler sur les normes pour une meilleure adaptation de celles-ci (sanitaires, techniques, juridiques, etc.) aux réalités géographiques et climatiques de la zone (cf les conclusions du séminaire de Nosy Bé du 1^{er} au 05 février 2015).

Proposition 22

Organiser des échanges entre les enseignants et formateurs de Mayotte avec leurs homologues de la cote est africaine. Le concept Canal de Mozambique initié par le Conseil départemental peut servir de ce point de vue de base de réflexion.

Proposition 23

De par sa position géostratégique, il convient de définir une stratégie de coopération « plus diplomatique » avec Maurice dans la mesure où, disposent leurs bureaux, beaucoup d'organisations régionales dont sont membres certains pays avec qui Mayotte envisage de coopérer.

Proposition 27

La mise en œuvre des actions de coopération en matière sanitaire, tout comme l'éducation doit s'envisager avec les autorités étatiques en charge de ces questions localement

Proposition 28

Identifier et accompagner les programmes régionaux relevant des initiatives publiques ou privées en matière de développement durable

Proposition 29

Mieux coordonner les moyens de sensibilisation à la protection de l'environnement au travers des organismes déjà impliqués ou acteurs régionaux en charge de ces questions

Proposition 30

Instituer au CUF de modules de formation type diplôme universitaire (DU) en langues, Enseignement du Portugais, Renforcement en Swahili. Créer aux collèges et dans les lycées, un enseignement de la langue portugaise et du swahili

Proposition 31

Dans le cadre du projet université de l'océan indien, Mayotte pourrait accueillir les formations médico-sociales tenant compte des besoins énormes à satisfaire localement, notamment pour la prise en charge de la petite enfance.

Proposition 32

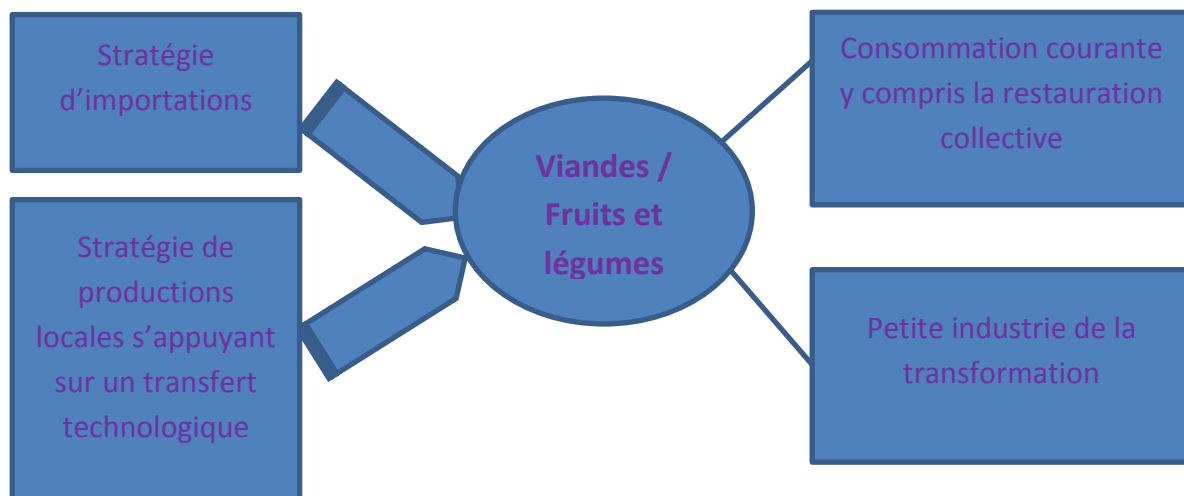
Favoriser la tenue des colloques et séminaires de réflexion à Mayotte entre chercheurs de la zone sur des thèmes touchant aux pays et territoires de la zone.

Proposition 34

*Des universités peuvent accueillir certains étudiants mahorais (Afrique du sud, Mozambique, Kenya)
Des bacheliers comoriens sur Mayotte peuvent poursuivre leurs études dans les pays de la Commission de l'océan indien (COI) avec un ERASMUS africain à construire*

Proposition 35

Disposer de manière simultanée d'une stratégie d'importation de produits agricoles et de la pêche (avec Madagascar, les Seychelles et Comores) pour la consommation courante et l'industrie agroalimentaire, mais également d'une stratégie par filière des productions locales qui s'appuie des expertises techniques régionales avec la Réunion et Madagascar, afin d'accompagner nos producteurs locaux (filière viande, et filière fruits et légumes locaux...).



Proposition 36

Dans la région, les problématiques environnementales et climatiques sont pratiquement les mêmes. C'est pourquoi entre professionnels, il est préconisé des échanges pour des partages d'expérience en matière de techniques agricoles pour améliorer le niveau de production.

Proposition 37

S'orienter à Mayotte vers la création d'un pôle d'excellence en matière de prestations aux navires marchandes, par la Création à court terme d'un centre de formation régional aux métiers de la mer

Proposition 38

Constituer la vitrine culturelle de Mayotte avec les acteurs associatifs, au travers des arts, traditions, danses, en organisant annuellement une série de manifestations/compétitions, de nature à intégrer Mayotte dans l'agenda culturel de l'Océan indien (type HEIVA en Polynésie française).

Proposition 39

Promouvoir dans une démarche de professionnalisation, la participation des sportifs et artistes Mahorais aux festivals, compétitions et rencontres compétitives dans la région

Proposition 40

Elaborer à Mayotte avec l'appui des fédérations sportives nationales, des modules de professionnalisation en matière sportive sur les disciplines inscrites aux compétitions régionales.

Proposition 41

Pérenniser les compétitions sportives bilatérales existantes (Mayotte Comores, Mayotte Madagascar), les élargir à d'autres territoires tels que les Seychelles, et réfléchir à la mise en place de rencontres sportives au sein du Canal de Mozambique à l'instar des jeux des îles de l'océan indien

CONCLUSION

La coopération décentralisée outil de rayonnement des collectivités locales à l'international répond à des besoins réels de Mayotte récemment éligible aux dispositifs de financement européens. Ces derniers viennent en renforcement de la coopération décentralisée prônée par l'Europe depuis 5 générations de fonds européens.

Restée encore une abstraction pour nos concitoyens et beaucoup de nos acteurs économiques, en tant que politique publique à part entière, la coopération décentralisée gagnerait à mieux être comprise de nos élus et cadre dirigeants, et qu'à leur niveau ils puissent mieux expliquer des opportunités existantes dans ce domaine. En effet, le manque d'informations ou l'inexpérience de nos acteurs locaux nous ont conduits à mener des actions parfois stériles, ou encourager une certaine forme d'assistantat très loin du principe d'actions gagnant-gagnant tant souhaitées.

Ainsi, la coopération ne saurait se concrétiser sans un accompagnement très fort des services de l'Etat tant en région qu'à l'international, en amont des initiatives du Conseil départemental. Ces dernières devront se traduire par des actions concrètes, mais aussi cohérentes, et inscrites dans la durée. Il convient donc de retenir le rôle irremplaçable d'information et d'intermédiation que doivent jouer les services de l'Etat vis-à-vis des autorités locales. L'appui des délégations européennes devrait être recherché afin de pouvoir mieux articuler nos actions conduites au titre des financements européens FED/FEDER dans le cadre de la coopération transfrontalière.

De manière générale, la coopération pour Mayotte doit prioritairement lui permettre de mieux répondre à ses besoins vitaux en termes de développement humain, économique, alimentaire, sanitaire et social au bénéfice de la paix, la sécurité, le développement inter îles, et la sauvegarde de l'environnement.

Quelles qu'elles soient les domaines d'interventions retenues dans la stratégie du Conseil départemental, la coopération décentralisée visera à apporter « un plus » au partenaire en face, ou combler des lacunes de part et d'autre, ou encore renforcer les liens d'amitié existants dans le but d'une entraide réciproque.

De notre point de vue, la formation des hommes constitue la meilleure richesse à transférer à nos populations. Nos atouts culturels et linguistiques avec la sous zone du canal de Mozambique constituent nos leviers naturels pour démultiplier des actions de coopération de toutes natures.